

La centrale hydro-électrique de Sallanches - © France 3 Alpes

Une « victoire » pour FNE et la France paye de nombreuses fois (inventaire intuitif non exhaustif dans cet ouroboros) :

- Les copieuses subventions versées à FNE,
- Les salaires des magistrats encombrés par des recours systématiques de l’ONG subventionnée,
- Les salaires et déplacements de l’OFB qui pense « poissons » et « zéro transition énergétique »,
- Les salaires des services administratifs en charge de l’instruction du dossier (DDT 74),
- Et que dire de la Collectivité territoriale qui a payé des études robustes au prix fort pour construire, et qui devrait payer encore bien plus pour détruire, nouvelles études d’impact à l’appui ?

Le poisson potentiel, ses frayères potentielles et le transit sédimentaire doivent primer ! Point.
[Nous ne remettons pas en cause les voies de recours, on s’autorise juste ces remarques mesquines].

Dans un pays riche, surabondant en 2022 en électricité bas-carbone, il ne faut quand même pas s’arrêter à ce genre de petites contrariétés locales concernant une petite production hydroélectrique en circuit-court.

Haute-Savoie: la justice ordonne la démolition de la centrale hydroélectrique de Sallanches à peine construite

Publié le 09/12/2022

Écrit par I.G avec Marion Feutry

A Sallanches, la centrale hydroélectrique devait être inaugurée le mois prochain. Or le tribunal administratif de Grenoble a annulé le 6 décembre l’autorisation préfectorale donnée au projet. La mairie va faire appel.

A Sallanches en Haute-Savoie, la centrale hydroélectrique vient tout juste d’être construite. Elle devait être inaugurée le mois prochain. Mais le tribunal administratif de Grenoble en a décidé autrement en annulant mardi 6 décembre l’autorisation préfectorale qui avait été donnée au projet. Une victoire pour France Nature Environnement, l’association à l’origine du recours. Une situation rare puisque la justice ordonne maintenant la démolition de l’ouvrage, et la remise en l’état du site.

Le juge a estimé « *que la micro-centrale, en entraînant une réduction du débit de l’eau de 50%, était préjudiciable pour la biodiversité. D’autant qu’elle est installée juste en amont d’une zone classée réservoir biologique* ».

Une décision incompréhensible

George Morand, maire de Sallanches

Le tribunal administratif de Grenoble a donné raison à France Nature

environnement, en s'appuyant sur un avis de l'agence française de la biodiversité qui affirme que le projet modifie substantiellement la rivière la Sallanche.

Une décision que Georges Morand, le maire, porteur du projet depuis 2004, juge « *incompréhensible ».* Pour l'édile « *il s'agit d'exploiter les eaux de la Sallanche pour produire de l'électricité locale et propre, l'étude d'impact prouve que la biodiversité n'est pas en danger, à partir de là, le préfet a pris ses responsabilités et nous a donné le feu vert(...)*« .

En 2020, le tribunal aussi nous a donné raison, et cette fois, on nous ordonne de remettre le site en l'état, c'est incompréhensible » enrage l'édile, qui a confirmé l'intention de la mairie de se concerter avec la préfecture afin de faire appel.

Le tribunal administratif de Grenoble a donné raison à France Nature environnement, en s'appuyant sur un avis de l'agence française de la biodiversité « *qui affirme que le projet modifie substantiellement ce cours d'eau, classé réservoir biologique ».*

Les porteurs du projet n'ont pas été assez prudents en débutant des travaux avant l'épuisement de toutes les voies de recours ».

Anne Lassman-Trappier , France Nature Environnement

Au nom de France Nature Environnement, Anne Lassman-Trappier a exprimé sa satisfaction face à cette victoire. *« La construction réalisée réduit de 50% l'hydrologie de la rivière et ne permet pas le bon équilibre de la biodiversité qui existe dans le cours d'eau,* affirme-t-elle en insistant. *Les porteurs du projet n'ont pas été assez prudents en débutant des travaux avant l'épuisement de toutes les voies de recours ».*

Cette centrale a coûté 6 millions d’euros, elle devait permettre d’alimenter en électricité 1200 foyers, soit 20% de la population de la commune.